

Pierre DONNERSBERG
Président

Engagements individuels de SIACI SAINT HONORE dans act4nature international

SIACI SAINT HONORE (ci-après « SIACI »), leader européen du conseil et du courtage en assurance, s'engage à intégrer les enjeux de la biodiversité dans sa stratégie pour diminuer la pression directe ou indirecte de ses activités sur les écosystèmes, limiter leur détérioration, valoriser les actions volontaires, tout en s'assurant de l'adhésion et de la prise en compte des besoins de ses différentes parties prenantes.

Axe 1 : Intégrer la biodiversité dans la stratégie du Groupe SIACI

SIACI accompagne et propose à ses clients des solutions innovantes d'assurance « Responsabilité environnementale ». L'objectif de ces assurances est de permettre la résilience en cas de dommages causés à l'environnement.

Depuis 2015, SIACI distribue des offres d'assurance des récoltes aux agriculteurs « Bio », et en « conversion bio ». Cela distingue SIACI des autres acteurs du marché. La part des surfaces biologiques dans la « ferme France » est de 8,5 %. Les surfaces assurées en cultures biologiques représentent 9,25 % de notre portefeuille 2020.

→ Dépasser les 10 % de surfaces assurées en cultures biologiques 2021, et progresser de 1 % par an d'ici à 2025.

Au quotidien, SIACI sensibilise ses clients notamment les entreprises aux risques de pollution des eaux, de l'air et du sol et de leur impact sur la biodiversité, en leur proposant des solutions de prévention et d'assurance adaptées à travers la souscription de polices spécifiques Multirisques Atteintes à l'Environnement (MRAE).

→ Dès 2021, l'objectif est d'accroître de 10 % le nombre de polices MRAE et progresser de 10 % par an d'ici à 2024 (indice de référence : 70 polices à 2020).

Axe 2 : S'assurer de l'intégration de la biodiversité dans la relation avec les fournisseurs

Dès 2022, l'évaluation des fournisseurs stratégiques de SIACI via EcoVadis intégrera des éléments liés à la biodiversité.

→ Analyser une fois par an la prise en compte de la biodiversité dans la politique environnementale des fournisseurs stratégiques de SIACI.

→ Suivre la mise en conformité des fournisseurs concernés à travers l'élaboration d'un plan d'actions correctives et mesurer l'efficacité des actions d'amélioration dédiées à la biodiversité à travers une nouvelle évaluation EcoVadis.

Axe 3 : Promouvoir la biodiversité au sein de SIACI

Les collaborateurs de SIACI, en tant qu'acteurs à part entière du devenir de la biodiversité par leurs pratiques et leurs choix quotidiens doivent être sensibilisés pour développer leurs connaissances.

→ D'ici à 2023, sensibiliser deux fois par an l'ensemble des collaborateurs du Groupe SIACI aux enjeux de la biodiversité.

→ D'ici à 2023, développer un partenariat avec une ONG ou une organisation internationale pour travailler conjointement sur un projet en lien avec la préservation de la biodiversité, assurer son suivi et mettre à contribution les collaborateurs du groupe.

Axe 4 : Réduire l'impact environnemental des activités du Groupe SIACI

L'activité de SIACI SAINT HONORE ne génère pas d'impact direct majeur sur l'environnement. Cependant certains postes tels que les déplacements professionnels, et les déchets même s'ils restent raisonnables par rapport à d'autres secteurs d'activité, contribuent à la pollution de l'air et de l'eau. SIACI s'engage à déployer les mesures nécessaires à la maîtrise, et à la réduction de son impact sur le changement climatique.

→ Réduire d'ici à 2025 l'empreinte carbone du groupe de 30 % (par rapport à 2017).